Vie des Quartiers - Service Démocratie Participative -Renouvellement du Conseil des Sages -Approbation de la liste des membres pour le mandat 2010/2013

M. l'Adjoint GENDRAUD, Rapporteur : La charte du Conseil des Sages de Besançon, approuvée par le Conseil Municipal le 11 janvier 2010, prévoit dans son article IV relatif aux conditions d'exercice que les 54 membres composant l'instance sont nommés de la manière suivante :

- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est tiré au sort parmi les membres du précédent Conseil (un membre ne pouvant assurer plus de deux mandats) ;
- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est tiré au sort parmi les nouveaux candidats ;
- 1/3 des membres (soit 18 personnes) est désigné par le Maire.

La charte dispose que la liste des membres du Conseil des Sages doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Les personnes proposées pour siéger au Conseil des Sages sur le mandat 2010/2013 sont :

Mme Raymonde AURIOL MIle Françoise HEME DE LACOTTE

M. Yves AZELVANDRE M. Benjamin HOUESSOU

Mme Yvonne BARRAND Mme Mireille HUMBERT

M. Jean-Marie BERTHOD Mme Marie-Colette JOBARD

M. Guy BESSOT M. Georges LADNER
M. Yves BILLOD-MOREL Mme Josette LASSERRE
M. Gérard BLOCH Mme Josiane LECRIGNY

M. Patrick BRANGEAT M. Michel LEQUE

Mme Liliane BROCARD Mme Joëlle MANDRILLON
M. Michel BRUOT Mme Eliane MEROUZE

M. Alain CARACOTCH Mme Marie-Josèphe MONNET

Mme Eliane COLLETTE M. Ngartoide NGAKOUTOU

M. Pierre CONGOST M. Daniel ORCEL

Mme Danielle DALOZ Mme Odile PEQUIGNOT
M. Robert DARD Mme Annie PETITPERRIN

M. Jean-François DARFIN

M. Serge PURICELLI

Mme Danielle DELABY

M. Christian QUENEY

Mme Claude DEMEY

Mme Michèle ROUSSEL

M. Romuald DOMINGO Mme Monique Anne SCHULLER-HABERER

M. Jean-Claude FIOUX M. Robert SPECTY

Mme Marie Aymée FONTAINE M. Fulvio TAVOSCHI

M. Marcel FRIOT Mme Christine TERRASSON

M. Jean-Paul GANTNERM. Jean-Louis GENESTM. Harouna TRAORE

Mme Maryvonne GEZEMme Jacqueline VILLAINEM. Daniel GILLOTMme Nicole VINCENT

Mme Thérèse GRUNENBERGER

M. Mustapha HACIANE

L'installation du nouveau Conseil des Sages est prévue le 4 mars 2010 en assemblée plénière.

Proposition

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à approuver la liste des personnes désignées ci-dessus pour devenir membres du nouveau Conseil des Sages.

«M. Edouard SASSARD : Je profite Monsieur le Maire du terme service Démocratie Participative pour vous poser quand même quelques questions, une question précisément. On se rend compte qu'à Besançon on rencontre depuis un an de plus en plus de personnes qui font des pétitions relatives à la CCI, à l'Orchestre de Besançon, à la rue du Chasnot, à la rue Viancin. Il y a eu la grève de la police municipale, il y a eu un problème avec l'école d'Arènes, il y a eu des histoires de terrasse à Battant avec les commerçants etc... Il y a eu les voisins de l'Ilot Pasteur, enfin il y a pas mal d'ajouts, on a un sentiment que les citoyens ne sont pas écoutés malgré ce que vous nous répétez régulièrement, la présence des élus de quartier et malgré le soit disant bon fonctionnement des CCH. Je voudrais savoir comment vous nous expliquez cette situation de pétitions à outrance depuis un an.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qui vous permet de dire, parce que j'ai exactement l'avis inverse, qu'il y a plus de pétitions aujourd'hui qu'avant ? Moi qui suis au niveau des quartiers depuis 1983 -enfin j'ai fait autre chose entre-temps- j'ai le sentiment qu'il y avait des pétitions avec des milliers de personnes, ce qu'on ne revoit plus. Sur quoi vous basez-vous pour affirmer qu'aujourd'hui il y a plus de pétitions qu'avant ? Je réponds à tous ceux qui signent les pétitions et je ne partage pas votre avis. Qu'est-ce qui vous permet de dire objectivement qu'il y a plus de pétitions qu'avant ? Je vous repasse la parole.

M. Edouard SASSARD: Bien volontiers, je n'ai jamais dit qu'il y avait plus de pétitions qu'avant.

M. LE MAIRE: C'est pourtant ce que vous avez dit.

M. Edouard SASSARD: Absolument pas, j'ai dit que depuis un an ce qui m'étonnait c'est qu'il y ait énormément de pétitions. Alors que ce que vous avez connu en 1983-1984 ait quand même fortement évolué, qu'il y ait moins de pétitions, je ne peux pas vérifier mais ce n'est pas illogique puisque de toute façon la démocratie participative normalement facilite cela. Ce que je dis c'est que depuis un an ce qui m'étonne c'est le nombre de pétitions et c'est, on le vit tous dans nos boîtes mail, les retours réguliers de concitoyens qui nous appellent face à certaines situations, on écoute et je m'étonne en rapport avec la démocratie participative, c'est-à-dire les élus de quartier CCH, je ne comprends pas, je ne l'explique pas.

M. LE MAIRE: Je vais vous dire deux choses, la plus grande pétition qu'il y a eu c'est pour le maintien de la poste dans le service public, là effectivement ça a été une très très grande pétition. Effectivement il y a quelques années, Internet n'était pas développé comme il l'est aujourd'hui et maintenant on reçoit des mails chaque jour. Vous, vous en recevez, j'en reçois aussi pas mal, d'ailleurs je n'arrive plus à tout lire parce que les uns les autres tous les soirs on a 150 messages à lire. Cela pose d'ailleurs un vrai problème de démocratie parce que c'est bien Internet mais cela permet aussi de diffuser des informations fausses, de faire du «buzz» comme vous dites, je ne vous citerai pas d'exemple, il y en a beaucoup. Donc je pense que si Internet est bien utilisé, ça peut être effectivement un vrai moyen de renforcer la démocratie mais cela peut avoir aussi l'effet contraire parce que les écrits méchants que j'ai vu circuler sur des gens, des hommes politiques de gauche comme de droite d'ailleurs ces derniers temps, c'est assez affolant. Donc moi je crois qu'il faut être vigilant par rapport à cela parce qu'on ne maîtrise plus. Alors vous nous dites qu'il y a plus de pétitions, je vous réponds ni plus ni moins qu'avant. Généralement lorsque les personnes pétitionnent, on les écoute, on les reçoit et on leur répond. Je crois avoir répondu à quasiment toutes les pétitions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.